

170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

CE170.R8
Original : anglais

RÉSOLUTION

CE170.R8

PROGRAMMATION DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE

LE 170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur la *Programmation de l'excédent budgétaire* (document CE170/21) ;

Notant que les dispositions de l'article 4.6 du Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé stipulent que tout solde des contributions fixées financées et des recettes diverses budgétisées non engagées à la fin de l'exercice en budgétaire cours, ou dont le report sur l'exercice budgétaire suivant n'est pas autorisé, est utilisé pour reconstituer le Fonds de roulement à son niveau autorisé, et que, par la suite, tout solde restant sera transféré à l'excédent et mis à disposition pour une utilisation ultérieure conformément aux résolutions adoptées par la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur,

DÉCIDE :

De recommander à la 30^e Conférence sanitaire panaméricaine d'adopter une résolution rédigée selon les termes suivants :

PROGRAMMATION DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE

LA 30^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur la *Programmation de l'excédent budgétaire* (document CSP30/__),

DÉCIDE :

D'approuver l'allocation de l'excédent budgétaire 2020-2021, d'un montant total de US\$ 24 601 516,21, comme suit :¹

- a) \$21 291 185,16 à la reconstitution du Fonds de roulement à son niveau autorisé de \$50 millions, conformément à l'article 4.6 du Règlement financier.
- b) \$3 310 331,05 au financement du Fonds directeur d'investissement. De cette somme, \$2 310 331,05 seront transférés au sous-fonds pour l'entretien et l'aménagement des biens immobiliers et \$1 000 000,00 au sous-fonds pour les technologies de l'information.

(Troisième réunion, le 21 juin 2022)

- - -

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.